

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Jeudi 12 mai 2022

Aula C46

17h05 – 18h30

1. Accueil

1.1 Mot de Bienvenue

Emile Blant souhaite le bonjour à toutes et tous, les remercie de leur présence à cette AG, et rappelle qu'il faut commencer par élire le bureau.

1.2 Élection du bureau d'Assemblée Générale

L'élection du bureau se fait par acclamation : Hugo Clémence est élu président, Léa Spini se chargera du secrétariat général.

Rachel Ferati prendra en note les amendements s'il venait à y en avoir.

2. Présences

Hugo rappelle quelques points importants pour le déroulé de l'AG : pour la prise de parole, il est nécessaire de d'abord dire son prénom. Il y a la possibilité de poser des questions à n'importe quel moment, et aussi de faire des amendements spontanés.

Il vérifie la présence des membres :

2.1 Comité exécutif de la FEN

2.2 Délégué·e·s des ANEs

Deux membres de l'ANES, un membre de l'ANESE, un membre de l'ANEL, trois membres de l'ANED.

2.3 Délégué·e·s de la CCA

Robin Augsburger est présent.

2.4 Délégué·e·s de la CoFU

Maeva Ciarleglio est présente.

2.5 Membres

3. Adoption de l'ordre du jour

L'ANEL a suggéré que le point 7 passe plutôt après les points sur les règlements. La modification est acceptée. L'OJ est donc accepté en l'état après modification.

4. Acceptation du PV de l'AG du 3 mars 2022

Le PV est adopté à l'unanimité.

5. Communications

5.1 Retour de la FEN

Emile Blant dresse un bref bilan de ce qui s'est passé du point de vue de la FEN : on a évidemment la chance d'être enfin sorti de la crise du Covid et d'avoir tout de même surmonté la cyberattaque, même s'il y a encore beaucoup de débats à ce propos. Il n'y a par contre pas encore eu de vraies discussions sur les enregistrements des cours. Le plan d'intention a soulevé quelques questions d'ordre financier. Il y a eu la création du règlement de la CoFU ; le projet de marrainage et parrainage pour les étudiant·e·s réfugié·e·s d'Ukraine, qui est un projet qui fonctionne assez bien : les volontaires ont déjà pu être briefés et deux personnes ont pu être mises en contact avec ces volontaires.

Le comité est assez fier de pouvoir dire que les comptes 2021 ont déjà été réglés et mieux gérés que jamais. Les nouveaux statuts sont aussi sur le point d'être totalement validés.

Trois points pour le semestre prochain : les *cafétérias* (dont la gestion n'a pas pu être reprise. Le but serait évidemment de trouver autre chose que les frigos), l'*enveloppe quadriennale* (plan d'intention : situation financière de l'université est dramatique et mérite discussion), le *projet de CoorEs*, qu'on voudrait vraiment mettre en place après tout ce temps.

Il n'y a pas d'autres communications.

Il n'y pas de représentant de l'UNES aujourd'hui.

6. Comptes 2021

6.1 Présentation des comptes et de la révision des comptes

Emile Blant se charge de ce point. Les comptes ont été disponibles fin avril, ce qui est très tôt comparé à 2021, ou même les autres années. Tout fonctionne ainsi à nouveau du côté de la fiduciaire.

Emile dit qu'on a énormément d'actifs en ce moment. Mais ce n'est bien sûr pas le but de la FEN de faire des bénéfiques. Cela devra donc être redistribué.

Emile demande s'il y a des commentaires sur ces comptes : il n'y en a pas.

Célia Cappiello s'occupe de rendre le préavis de l'Organe de contrôle (elle a été élue par l'AG pour ce poste dans l'organe). Elle était la seule étudiante élue présente pour cette révision des comptes.

Alexandra Luisoni représentait l'ANED mais il n'y avait personne des autres ANEs. C'est ce que l'organe déplore avant tout. Sinon, l'organe a pu observer attentivement les comptes et vérifier des pièces comptables par sondage. Ils ont remarqué l'insertion d'une signature par image et non manuscrite et cela pose problème : à l'avenir pour les contrats, il sera nécessaire de toujours avoir des signatures manuscrites. Sinon, Célia résume encore quelques points qui figurent dans le rapport de l'organe. Rien de ce qui est dit n'est très grave, en résumé, ce sont des points détails.

Elle finit donc par donner la recommandation chaleureuse d'accepter les comptes et souligne le travail exemplaire réalisé pour ces comptes.

Emile rappelle que l'absence des ANEs est en fait assez compréhensible, à cause du changement de la date de la révision à plusieurs reprises. Sinon, pour la représentation, il n'est en fait pas nécessaire que quelqu'un du comité de l'ANE soit présent. N'importe qui de la faculté peut venir.

6.2 Vote en bloc

Il n'y a pas d'opposition. Les comptes 2021 sont adoptés.

7. Règlement de la Commission Culture et Activités (CCA)

7.1 Présentation du règlement

Plusieurs amendements :

RCCA1. Commentaire de Robin Augsburg et explication d'Emile Blant, qui dit que les statuts ont été repris en l'état. La composition de la CCA est de toute façon élue par l'AG. Il dit donc que cela ne change rien sur le fond d'inscrire les choses

qui se font déjà en l'état. Robin explique la longue descente aux enfers de la CCA. Célia ajoute qu'elle est en faveur de cet amendement.

Vote : 4 absentions et 7 contre. Cet amendement est donc refusé.

RCCA2 : Commentaire de Robin à nouveau et réponse d'Emile. Il dit qu'il semble évident que la CCA puisse se munir d'un règlement sachant que 50% des entrées d'argent de la CCA viennent de l'argent des étudiant.e.s. Cela serait juste un guide relatif, qui permet de cadrer mais en aucun cas de brider les activités de la FEN. Robin a l'impression que ça limite tout de même, étant donné que la CCA subventionne aussi des places, et peut organiser elle-même des événements.

Manon propose un nouvel amendement donc : suppression de « par une association »

Rachel rédigera le nouvel amendement.

→ Version modifiée : l'amendement est accepté avec la modification amenée par Manon.

RCCA3 : Commentaire de Robin (problème de la double signature). Emile dit que c'est une sécurité comptable, donc oui c'est un peu contraignant, mais c'est vraiment pour avoir une sécurité à l'avenir si quelqu'un est mal attentionné. Si on pense dans le futur aux contrats de subvention, il faudrait des doubles signatures. Au sens d'Emile, il faudrait réguler tout cela dans un règlement de distribution. Manon prend la parole et propose : « la CCA est représentée au moyen d'une signature de deux membres. »

Vote pour l'amendement RCCA3 : 3 contre. Donc l'amendement est refusé.

Hugo demande une nouvelle version de cet amendement avec la proposition de Manon.

Version modifiée de RCCA3 : 5 pour, 1 contre, 2 abstentions.

L'amendement est accepté telle que proposée par Manon.

On en termine avec les amendements. Cela modifie donc très légèrement les statuts, seulement sur des questions cosmétiques.

Vote en bloc du Règlement de la CCA : accepté à l'unanimité.

(Note : Les discussions, soutenues et avec des échanges très rapides, lors desquelles plusieurs personnes parlaient en même temps, n'ont pas été retranscrites dans ce PV. La substance demeure tout de même et le plus important reste les votes.)

8. Règlement d'octroi des subventions des associations (ROSA)

Emile présente brièvement ce règlement. Le but était de mettre sur papier la procédure d'octroi des subventions, de la FEN, envers les associations et ANEs. Le but était d'être transparent et de mettre en place des relations plus concrètes avec les ANEs. Il remercie d'ailleurs chaleureusement Manon pour tout son travail, toutes les corrections apportées.

ROSA00

Manon prend la parole : elle a repris le règlement car en l'état cela ne jouait pas (sur plusieurs points, notamment le titre du règlement). Elle a séparé les types d'associations, et a rajouté un chapitre sur les relations entre la FEN et les ANEs. Elle a surtout restructuré le règlement mais n'a rien ajouté en substance. Elle recommande d'accepter ce règlement. Les juristes aiment bien que les choses soient écrites noir sur blanc, il est donc très positif d'avoir un règlement qui apporte un cadre à des choses qui se font déjà.

Si ces amendements sont acceptés, cela changerait tout ce qui a été proposé. Célia demande de pouvoir parcourir les amendements tels que proposés par l'ANED. Emile explique brièvement encore une fois ce que cela ne change pas grand-chose, et rappelle que c'est toujours l'AG qui a le dernier mot. Célia a quelques questions : sur les « conventions éthique, durable », etc... elle trouve cela assez flou. Elle propose aussi de mettre l'article 3 dans les statuts. Manon lui répond : elle dit que cela peut poser un problème de mettre les noms dans les statuts. C'est justement pour cela qu'elle a changé le titre du règlement, afin que cela fasse plus de sens dans les compétences déléguées aux ANEs.

Un membre de l'ANES prend la parole et dit que c'est assez bête d'avoir envoyé cela seulement trois semaines avant l'AG et il préférerait pouvoir en discuter avant. Il propose donc de ne pas voter ce règlement aujourd'hui. Emile lui répond en disant que ce règlement ne change clairement pas grand-chose, encore une fois. Robin dit que cela change beaucoup, oui. Déjà, il trouve bizarre de mélanger les subventions et les relations entre la FEN et les ANEs. Il trouve que c'est prématuré d'avoir ce genre de règlement.

Manon : dans l'article 29, pour la question de la délégation des représentations élues.

Cela pose le problème de la mémoire non-écrite, on n'est pas sûr de ce qui se faisait avant. Manon trouve donc bien que cela soit écrit que cette compétence d'élire les représentants pour les conseils de fac est délégué aux ANEs. Hugo ne comprend pas en quoi voter un règlement pose problème. Robin revient sur le fait que cela n'a pas été discuté ensemble, qu'il faudrait discuter du fond. Manon

proposerait de faire deux règlements différents, qui pourrait régler le problème majeur.

Célia dit qu'on pourrait donc voter le ROSA en tant que tel, et reporter le vote du règlement régissant les relations entre la FEN et les ANEs.

Emile précise que si on fait des règlements, ce n'est pas pour rigidifier les relations. Avoir des règles permet justement de limiter le pouvoir du comité exécutif.

Un échange animé s'en suit et la discussion n'avance pas.

Hugo propose donc quelque chose : ce règlement pourrait être renvoyé à une prochaine AG. Il faudrait que la FEN puisse discuter de tout cela avec les ANEs et revenir avec une proposition plus solide, qui plairait à tout le monde.

Ce compromis est accepté à l'unanimité. Le vote de l'entier du ROSA est donc reporté.

9. Statuts

9.1 Révision partielle des statuts

Cette révision est particulièrement cosmétique et ne change rien au fond.

Article 24 al. 4 : enlever le besoin de faire une révision externe si le rapport de révision interne est favorable.

Et autres 3 articles à modifier (*voir les documents annexes envoyés avec la convocation*).

Célia pose une question par rapport à l'article 14 : elle propose un amendement pour régler cette question du vote en bloc « l'AG statue sur la manière de voter... »... Emile dit que cela a été réglé. Donc elle retire son amendement.

9.2 Vote en bloc

1 abstention et toutes les autres personnes sont en faveur.

La révision des statuts est donc acceptée.

10. Élections

10.1 Comité exécutif

Une candidature a été envoyée par mail. Il n'y a pas de candidature spontanée sinon.

Réélection du comité : pas d'opposition active à la réélection des membres, tout le monde est ainsi réélu.

Siège vacant : Jethro Muanda, étudiant de FSE, se présente brièvement. Il n'y a pas d'opposition à l'élection de Jethro. Il est élu à l'unanimité et Emile le remercie et lui souhaite la bienvenue au sein du comité de la FEN.

10.2 Assemblée de l'Université

Hugo se retire pour ce point étant donné qu'il est président de l'AU.

Il y a maintenant une vacance du siège de la FD. Une candidature spontanée est déposée par une membre de l'ANED : Fatma Chagra.

Hugo explique brièvement ce qu'est l'AU : il parle des trois organes de l'université (Conseil de l'uni, Rectorat (exécutif) et AU (sorte de parlement de l'université)). Il dit qui siège dans l'AU.

L'ANED soutient la candidature. Fatma est ainsi élue à l'unanimité au siège de la FD.

10.3 Organe de contrôle

Emile explique brièvement le rôle de l'organe. Pour le moment, seule Célia y siège. Cet organe est capital et permet de vérifier ce que fait la FEN à l'interne, avec ses comptes et ses statuts.

Personne ne souhaite se présenter à ce poste. Il reste donc vacant pour le moment. Célia continue d'y siéger.

11. Divers

Il n'y a aucun divers.

Hugo lève la séance à 18h30.

Liste des présences (personnes ayant le droit de vote)

NOM	FACULTÉ / ASSOCIATION
Hugo Clémence	FLSH
Louis Renfer	FS / ANES
Rémi Stamp	FS
Fatma Chagra	FD / ANED
Alexandra Luisoni	FD / ANED
Manon Schneider	FD / ANED
Célia Cappiello	FLSH
Jethro Muanda	FSE
Robin Augsburg	ANEL / CCA
Rachel Ferati	FEN
Léa Spini	FEN SG